

Demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'un bâtiment principal et de deux bâtiments accessoires sur le lot 5 095 164 sis au 36, chemin de la Prairie



Document accompagnant l'avis public de consultation.

Localisation:

Zone: **PAM-14**

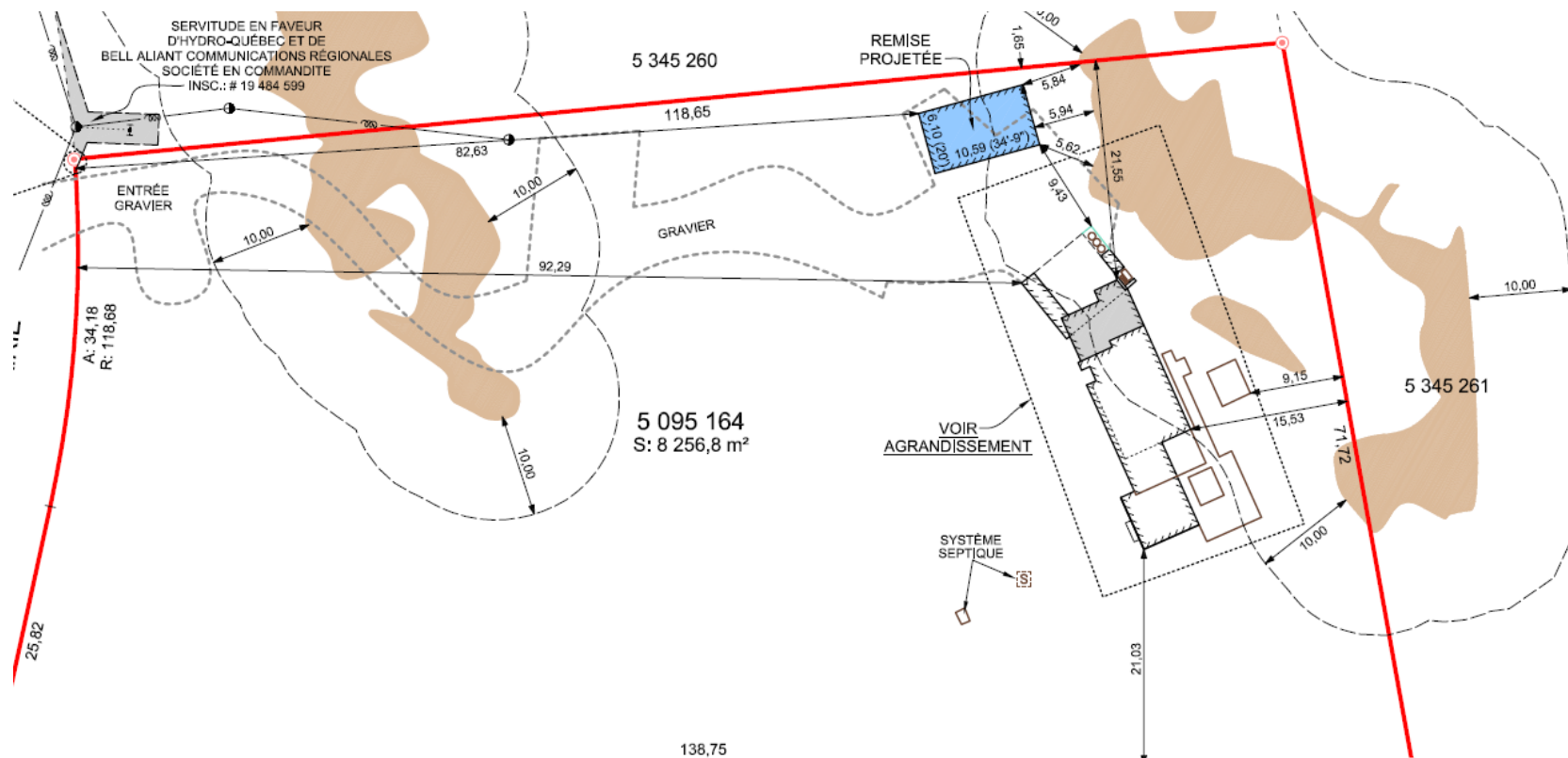
Secteur de PIIA: -

Valeur patrimoniale: -



Nature de la demande:

- La demande de dérogation mineure s'insère dans le cadre d'un projet de construction d'une remise avec un abri d'auto attenant;
- Le demande vise à autoriser l'implantation d'une remise et d'un abri d'auto à 5,5 mètres d'une zone de pente fortes de 30% et plus, contrairement à la réglementation de zonage qui prévoit 10 mètres;
- La demande vise également à régulariser l'implantation de la maison unifamiliale existante à 2,7 mètres d'une zone de pente fortes de 30% et plus, contrairement à la réglementation de zonage qui prévoit 10 mètres.



138,75



CONSIDÉRANT QUE les principaux critères de décisions suivants doivent guider la décision d'accorder ou non une dérogation mineure :

- La refuser est de nature à causer un préjudice au requérant;
- L'accorder porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Travaux exécutés de bonne foi;
- Respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RECOMMANDE AU CONSEIL :

D'APPROUVER les demandes de dérogations mineures relative à l'implantation d'un bâtiment principal et de deux bâtiments accessoires sur le lot 5 095 164 sis au 36, chemin de la Prairie.